

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**02 MARS 2002 à 11 heures 30.**

**Présents : Mmes BOULANGER, FAUCHER, GON, LAUDIJOIS, PICKERING  
MM ANSART, DOUET, MAQUET, NORMAND, PICOU, VONCK.**

**M ANSART est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal la nécessité de passer les travaux supplémentaires suivants :

Soit pour le lot N° 12 – entreprise ROUTIERE MORIN : travaux de démolition et de réfection de chaussée avec raccordement sur le réseau existant pour un montant de 1 972.00 € HT soit 2.38 % du marché initial ce qui porte le marché de 82 888.68 € HT à 84 860.88 € HT.

La commission d'appel d'offres n'a pas eu lieu de se réunir car l'avenant est inférieur à 5 % du montant du marché initial.

En conséquence :

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance des éléments et après en avoir délibéré :

AUTORISE M le Maire et la SEMOISE à signer cet avenant.

La séance est levée à 11 HEURES 45.